



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 26 AOÛT 2023

Affaire n° 19-20230826

**« Journées européennes du patrimoine » les 16 et 17
septembre 2023**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

28 août 2023

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 18 août 2023

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 38
- représentés : 11
- absent : 1

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-six août à neuf heures cinquante, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles-Émile Gonthier, Augustine Romano, Patrice Thien-Ah-Koon, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Dominique Gonthier, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Régine Blard, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine, Anissa Locate

Étaient représentés :

Bernard Picardo par Jacquet Hoarau, Gilberte Lauret-Payet par Laurence Mondon, Marie Hélène Genna-Payet par Patrice Thien-Ah-Koon, Liliane Abmon par Charles-Émile Gonthier, Sylvie Leichnig par Martine Corré, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé par Mimose Dijoux-Rivière, Albert Gastrin par Catherine Turpin, Doris Técher par Augustine Romano, Allan Amony par Mansour Zarif, Nadège Schneeberger par Nathalie Bassire

Était absent :

Jean-Yves Félix

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 19-20230826

« Journées européennes du patrimoine » les 16 et 17 septembre 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport n°19-20230826 présenté au Conseil Municipal du samedi 26 août 2023,

Considérant que la première édition des journées européennes du Patrimoine a eu lieu en 1984,

Considérant que chaque année ces journées ont lieu le troisième week-end du mois de septembre,

Considérant que cette organisation fêtera cette année sa 40ème édition,

Considérant qu'à cette occasion, des expositions, des conférences et des visites de sites historiques seront organisées dans plusieurs communes de l'île afin de valoriser et faire découvrir le patrimoine historique et culturel réunionnais,

Considérant que la ville du Tampon souhaite s'associer à ces Journées européennes du Patrimoine avec une organisation qui permettra aux Tamponnais, de poser un autre regard sur son territoire et sur son importance historique,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 26 août 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Approuve à l'unanimité

Article 1 L'organisation des journées du patrimoine le 16 et 17 septembre 2023 en partenariat avec les associations (AFAC) 974, Lib Mémoire & Patrimoine Océan Indien, Historique Internationale De L'océan Indien (AHIOI) et Des Familles Amies De Capeline, ainsi que les Archives Départementales de La Réunion, l'Iconothèque Historique de La Réunion,

Article 2 La programmation innovante à caractère historique, libre d'accès et gratuite qui sera proposée aux différents visiteurs, à savoir :

Salle Beaudemoulin : Activités proposées :

- Une case créole.

- Un espace d'exposition réservé aux aquarelles et dessins du Marquis de TREVISE (1835-1892) autour de la sucrerie du Tampon-Bel Air.
- Arbres « à souhait » réalisés par David NATIVEL.
- Un espace d'exposition portée par Mme CHAMPIGNEUL sur l'esclavage avec comme support des documents visuels relatifs aux engagés.
- Un espace atelier de travaux dirigé avec les écoles du territoire

Parcours Tampon-Bel Air – La Pointe : Activités proposées :

- Parcours balisé autour des vestiges de la sucrerie de Tampon-Bel Air, avec des panneaux l'histoire desdits « vestiges », Traduits en français et en anglais + **QR Code pour accès autres langues, dont le créole.**

Médiathèque : Activités proposées :

- Conférences :

* Jérôme FROGER, Enis ROCKEL, Xavier LE TERRIER

* Nicole CRESTEY, un conférencier sur le thème de l'engagement et de l'industrialisation à travers les Bandes dessinées, Dominique VANDANJON,

Article 3 La prise en charge des frais de petits matériels et de quincailleries diverses pour la décoration « historique » et l'exposition d'aquarelle sur « l'esclavage » à la salle Beudemoulin, mais aussi les besoins en matériaux pour la fabrication et la mise en place des panneaux nécessaires au parcours historique à Tampon-Bel Air – La Pointe des dépenses nécessaires à la mise en place des différentes actions et activités, estimées à hauteur de 6 000€ (six mille euros),

Article 4 L'imputation des charges liées à la mise en place des différentes actions et activités au chapitre 011 de la collectivité,

Article 5 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,